

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances
locales

Sous matière :
Subventions

**OBJET :
PROJET
DONADERY –
AMENAGEMENTS
EXTERIEURS -
DEMANDE DE
SUBVENTIONS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 05.09.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 05.09.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **15 SEP. 2017**

Séance du Conseil Municipal du 11 septembre 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme GIRAL Hélène,

Mme BARTHES Chantal donne procuration à M. CASTILLO Jean-Claude,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à Mme ISSALYS Jeanne,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absents :

M. LINOU Stéphane,

Mme CHOPIN Marie-Christine,

Mme ISSALYS Jeanne,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah,

Après avoir fait l'acquisition du site de Donadéry, situé dans la future zone d'aménagement de Narcissou, la Ville de Castelnaudary a engagé une étude de schéma directeur (rendue en avril 2014) afin de définir des solutions d'aménagement cohérentes pour cet important ensemble architectural et paysager.

Par délibération du 10 novembre 2014, il avait été proposé au Conseil Municipal d'approuver le programme de l'étude de programmation et de conduite d'opération pour le site Donadéry.

Suite à la mise en place de la Contribution Nationale de Redressement des Finances Publiques, notre collectivité a été amenée à redéfinir ses priorités d'investissement. Ainsi le présent projet d'aménagement du site de Donadéry a-t-il été réorganisé.

Par délibération du 11 juillet 2016, le Conseil Municipal avait approuvé l'étude de programme des aménagements extérieurs, sur la base du schéma directeur, et son financement.

Le programme de cette première phase du projet a été rendu en janvier 2017 par le cabinet ATHEGRAM en sa qualité s'assistant à maîtrise d'ouvrage. Il comprend :

- Deux liaisons vertes, cheminements reliant le site Donadéry au Canal du Midi
- Un parcours de santé, situé sur l'un de ces deux cheminements
- Un plateau événementiel
- Des espaces pique-nique
- Des espaces agricoles
- Des jeux extérieurs
- Des zones aquatiques
- Des jardins familiaux
- Un kiosque d'actualité
- Une mini-ferme / un espace pédagogique
- La signalétique

La maîtrise d'œuvre (Atelier A4) a été recrutée en mai 2017 pour réaliser les études techniques et le suivi de travaux des espaces extérieurs.

Afin de mener à bien le projet des aménagements extérieurs du site Donadéry, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional Occitanie et du Conseil Départemental de l'Aude selon le tableau de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES HT	€	%	RECETTES HT	€	%
Travaux et Maîtrise d'œuvre	2 150 176	100	Etat (FNADT)	645 000	30
			Conseil Régional	752 000	35
			Conseil Départemental	300 000	15
			Ville de Castelnaudary	453 176	20
TOTAL	2 150 176	100		2 150 176	100

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le programme de financement ci-dessus et autorise M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional Occitanie et du Conseil Départemental de l'Aude.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 11 septembre 2017.

Le Maire,



Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
14 SEP. 2017
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
14 SEP. 2017
Par publication le :
15 SEP. 2017
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 14/09/2017
N°011-211100763-20170911-2017-225-DE